Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 13 Chaouel 1447
1er Avril 2026

N° 38

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **853**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **853**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **854**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Homologation de résolutions **857**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **857**
Avis aux créanciers **859**
Convocations
Sociétés anonymes **860**
Autres sociétés **863**
Divers
Avis au public **864**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis au public

Dénomination sociale de la société communautaire : Société privée locale de valorisation des déchets de Silma

Type de société : Locale

Montant du capital social souscriptible : 12 000,00 TND

Adresse du siège social : Jilma Al Gharbiya

Objet de l'activité de la société : Collecte et recyclage des déchets

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet des statuts types : 13 Mars 2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 10

Valeur nominale d'une part : 200,00 TND

Etablissement bancaire (agence régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité

Période de souscription : Du 01/04/2026 au 30/04/2026

Avantages prévus dans les statuts types : oui

Approbation des conditions de participation aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : selon l'avis de convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Khalil Saibi : Délégation Jelma, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Jelma el Gharbiya

Salem Ilahi : Délégation Jelma, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Hamama

Houssine Smaali : Délégation Jelma, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse El Ezrik.

2026S00409SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

POLYCLINIQUE ERRIADH
Société anonyme
Capital social : 4305000
Route el Mahdia km 1.5 el bousten 3002 Sfax
MF : 45170M/A/M/000

Aux termes du PV de l'assemblée Générale extraordinaire le 12/03/2026,enregistré dans la recette de l'enregistrement des contrats de société sous le numéro M001912/M001911, daté le 25/03/2026, déposé au registre national des entreprises le 27/03/2026 sous quittance numéro 2026P78756000, a été décidé après lecture du rapport du commissaire aux comptes la réduction du capital social ayant pour motif rétablissement de l'équilibre entre le capital social et l'actif net de la société diminué à la suite des pertes cumulées. La réduction est réalisée par la diminution de la valeur nominale des actions, qui passe de 1000 dinars par action à 700 dinars par action, le nombre d'actions restant inchangé à 4305 actions. Par conséquent le capital social après réduction est de 3013500 dinars divisés en 4305 actions d'une valeur nominale de 700 dinars chacune.

2026X00429SANB2

Extrait du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire

La Tunisienne des Assurances Takaful «At-Takafulia»

SA au capital de 20.000.005 DT

Siège social : 15, Rue EL Qods 1002 Tunis - Belvédère

Identifiant Unique : 1308074G

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 février 2026, enregistré à la Recette des Finances de la rue d'Autriche - Tunis le 12 mars 2026 sous le numéro 26700991 (Quittance n°M022246), et dont une copie a été déposée au RNE le 16 mars 2026, il a été décidé ce qui suit :

- Acceptation de la démission du membre du Conseil d'Administration, Mr Mohamed Hédi Ben Ayed ;

- Renouvellement du mandat des deux membres du Comité charaïque, Mr Hichem Grissa et Mr Mohamed Anouar Gadhoum ;

- Nomination des commissaires aux comptes : le cabinet «Générale d'Audit et de Conseil» GAC, et Mr Jamel Sassi ;

- Renouvellement du mandat de membre du Conseil d'Administration : «Tunis Ré» pour une durée de trois ans 2026-2027-2028.

2026401069SANB2

La Tunisienne des Assurances Takaful «At-Takafulia»

SA au capital de 20.000.005 DT

Siège social : 15, Rue EL Qods 1002 Tunis - Belvédère

Identifiant Unique : 1308074G

Aux termes du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 26 février 2026, enregistré à la Recette des Finances de la Rue d'Autriche - Tunis le 12 mars 2026 sous le numéro d'enregistrement 26700990 (Quittance n°M022244) et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises (RNE) le 16 mars 2026, il a été décidé le renouvellement du mandat du Directeur Général, Mr Tarek Thamri,

pour un second mandat d'une durée de trois ans, courant du 1er mai 2026 jusqu'à la fin du mois d'avril 2029.

2026401070SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Immobilière Boukhris Frères IBF

SARL au capital de 600.000 dinars

Route Gremda Imm. Phénicia 6ème étage Sfax

I.U : 418076N

Suivant PV de l'AGE daté le 26/12/2025 enregistré le 06/02/2026 à la recette d'enregistrement des contrats des sociétés à Sfax sous le n°26800846 quittance n°M000898, et suivant les contrats de cession de parts datés le 06/01/2026, M. Mohamed BOUKHRIS a cédé les 1728 parts qu'il détenait dans la société IBF comme suit :

- 432 parts sociales à M. Amine BOUKHRIS, contrat enregistré sous le n°26100854, quittance n°M000906.

- 432 parts sociales à M. Aref BOUKHRIS, contrat enregistré sous le n°26100852, quittance n°M000904.

- 432 parts sociales à M.Majdi BOUKHRIS contrat enregistré sous le n°26100847, quittance n°M000899.

- 432 parts sociales à M.SLIM BOUKHRIS contrat enregistré sous le n°26140848, quittance n°M000900.

Un exemplaire du PV de l'AGE ainsi que les contrats de cession de parts ont été déposés au RNE le 23/02/2026.

2026X00424SRLB2

DISSOLUTION D'UNE SOCIETE

Sté d'exploitation de salle Aghlabite

Route de Gremda km 0,5 Sfax El jadida

SARL au capital de 520 000 Dinars

Identifiant Unique : 0584059P

Au terme du PV de l'AGE tenue le 10 février 2026, enregistré à la recette des actes de sociétés de Sfax le 27 février 2026 sous le N°26501356, Quittance N°M001429, les associés ont décidé la dissolution de «la société d'exploitation de salle Aghlabite» et la désignation de Monsieur Tijani CHAABANE en qualité de liquidateur avec les pleins pouvoirs.

Ce PV a été inscrit au Registre National des Entreprises le 18 Mars 2026 sous le N° 202626967.

Le siège du liquidateur est désigné à Route Soukra km 1 - Sfax - 3003.

Tél : (74) 24 80 99 - (74) 24 80 83

2026X00435SRLB2

SOCIETE INDUSTRIA SICILIANA CONSERVE ALEMENTARI ISCA SARL (société en liquidation)

CNSS : 645450-12

Matricule Fiscal : N°1716091F/A/M/000

Siège social : Centre Urbain Nord Immeuble Golden Towers B3-5 Tunis 1082

Suivant PV de l'AGE en date du 24/02/2026 et enregistré à la Recette des Finances de la charguia en date du 11/03/2026, sous le numéro 26503146 Quittance n°038130 et dont un exemplaire a été déposé au registre National des Entreprises en date du 12/03/2026, il a été décidé ce qui suit :

- Dissolution de la société et nomination de Monsieur CARLO BATTAGLIA en qualité de liquidateur.

Le liquidateur informe les créanciers qu'Ils sont invités à produire leurs titres de créances à son adresse sise à Golden Towers Bloc B bureau B3-5 Centre urbain nord Tunis 1082, dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce.

2026401077SRLB2

Société Immobilière Panorama

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 150.000,000 Dinars

Inscrite au registre National des Entreprises sous le n°0047316W

Siège social : Centre molka, Esc. E - Bur N° 17, 2092 El Manar II - Tunis

Tél : 71 872 905

Fax : 71 885 499

Email : panorama.immo@gnet.tn

En vertu du P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 26 Février 2026, enregistré à la recette des finances El Menzah 9 le 11 Mars 2026, quittance n° 21640, enregistrement n°26500792, dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises le 27 Mars 2026.

Les associés ont décidé ce qui suit :

- La dissolution anticipée de la société

- La Nomination de Mr Mongi Fakhfakh en tant que liquidateur investi des pouvoirs les plus étendus.

- Les créanciers éventuels peuvent déposer leurs réclamations au siège social de la société pendant les quinze jours qui suivent l'annonce au Jort.

2026401080SRLB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

Prolongation du délai de souscription

En vertu du procès-verbal de la réunion daté du 16 mars 2026 et signé le 23 mars 2026, les fondateurs de la Société citoyenne Locale oasis de production agricole ont décidé de prolonger le délai de souscription au capital de la société du 17 mars 2026 jusqu'au 25 avril 2026.

2026X00434SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Mateur le 29/01/2026, quittance n°08589 et enregistré sous le

n°26200257, Mr Neji ben Othmen HAKIMI titulaire de la CIN n°01434237, domicilié à Cité ezzohour n°13 Mateur, a vendu à Mr Abd jlil KAFI titulaire de la CIN n°11377862, domicilié à Cité Zarouk n°224 Mateur, la totalité du fonds de commerce, consistant en un local de commerce (vente de poulailler), sis à cité commerciale magasin n°10 Mateur.

L'acquéreur accepte les oppositions durant les 20 jours à partir de la date de publication au JORT à son domicile sis à Cité Zarouk n°224 Mateur.

Rq : L'annonce est publiée aux journaux «ECHOUROUK» et «LE QUOTIDIEN» le 21/02/2026.

2026R00902FCCC2

DONATION D'UN FONDS DE COMMERCE

Suivant acte par le notaire maître Sonia Arbi et maître Zohra Alaaradh et enregistré à la recette des finances Rue Al-Jazira Tunis dans le registre de Journal Page n°111 sous n°16/63, Quittance n°M015608 enregistrement n°26000591 Madame Ines Ben KHLIFA (C.I.N n°07128733) a donné la totalité du fonds de commerce à son Père Monsieur Mohamed Salah Ben KHLIFA (C.I.N n°00485662) tout le fonds de commerce Situé à Cité Bassatine Mahamadia Ben Arous, exploité "Jardin D'enfant" avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont acceptées entre les mains du bénéficiaire à son adresse de fonds dans un délai de (20) jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et ALCHOUROUK datés le 28/03/2026.

2026R00905FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 08/01/2016 enregistré à la recette des finances de Morneg en date du 04/03/2016, N° de quittance M011049 N° d'enregistrement 16200394, Mounir Jani a vendu à Mme Bchira Ben Gena, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné vente fruits secs en détails, dans le local sis à la Route sidi Saad Morneg.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'Acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Attounsia et le Quotidien le 08/03/2016.

2026R00910FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 23 mars 2026, enregistré à la recette des finances à Monastir le 24/03/2026 N° de quittance M027248, MONCEF ELHENI vend et cède à SAMI FRAJ la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels affecté pour être exploité comme café, sis au RC de l'immeuble JMOUR à cité ELOMRAN MONASTIR.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce citée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Jort.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 2/4/2026.

2026S00403FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 28/02/2026, enregistré à la recette des finances de sayada le 10/3/2026 quittance n°M0011728, Mr Iheb Tilouche titulaire de la carte d'identité nationale n°06935639 a vendu à Mr Mohamed Chaouech titulaire de la carte d'identité nationale n°06968062, le fonds de commerce s'agissant d'un café de 1ère catégorie situé à la rue de la République Lamta.

Les oppositions seront acceptées chez l'acheteur au «Café Tilouche» rue de la république Lamta.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 2/4/2026.

2026S00404FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 17 Février 2025 et enregistré à la recette des finances Gremda SFAX en date du 20 Février 2025 quittance N° M020252 enregistrement N°25200591, Monsieur Mohamed Chaari demeurant à la route EL Afrane rue 141 N°111 SFAX a vendu à Monsieur Rami dhouib demeurant à l'Avenue Mohamed Ali Rue Gabès N°10 Chihia SFAX la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, qui consiste en une activité de fabrication de mlaoui, chapati et pizza.

Exploité dans le local n°6D situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à la route de Teboulbi km 5,5 Gremda Sfax.

Les oppositions devront être faites au domicile du vendeur monsieur Mohamed chaari sis à la route El Afrane rue 141 n°111 Sfax dans les délais légaux de vingt (20) jours à compter de la date de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal "Assabah" en date du 7 mai 2025.

2026X00425FCCC2

Cession d'actif commercial

Par acte notarié enregistré auprès de la recette des Finances (Sakiet Ezzit) le 23/03/2026 sous le numéro 26200962, M. Raslan Besha a cédé à M. Amer Besha l'intégralité de son actif commercial, comprenant tous ses actifs corporels et incorporels, situé à Zenkat Al-Mudhaffar et spécialisé dans la fabrication et la vente de meubles en bois.

Toute objection peut être formulée dans les délais légaux à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel, auprès de l'acquéreur, dont le siège social est situé à Zenkat Bakour, n°39, Gremda, Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 31/3/2026.

2026X00427FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente sous seing privé le 24 Mars 2026 enregistré à la recette des finances HABIB BOURGUIBA Sfax le 26 Mars 2026 enregistrement n°26202113 quittance numéro M030451.

Monsieur ABDESSLEM BEN MOUHAMED BEN MOUHAMED LAJNAF a vendu la totalité du fonds de commerce ayant pour activité «commerce de produits alimentaires» sis à Cité BAHRI 2 SFAX NORD à Madame SAMIRA BEN ALI BEN MASSOUD épouse ISMAIL MAMMOUN.

Toute opposition doit être déposée chez la rédactrice du contrat Mme ZAIDI MANEL avocate à la Cour d'Appel sis à la Rue Patrice Lumumba immeuble SFAX CITY 5ème étage bureau n°29 dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal Assabeh du 28 MARS 2026.

2026X00430FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Tahar Kamoun avocat à la cour de cassation en date du 09 Mars 2026 et enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 25/03/2024 quittance n°M036468 enregistrement n°26201174, Mme Fériel Ammar propriétaire de pharmacie, titulaire de la CIN numéro 01105896 sise à route Menzel Cheker km 6 impasse Abbes Sfax, vend à Ahmed Zahaf, pharmacien, titulaire de la CIN numéro 08896614, sis à l'avenue Mongi Slim numéro 166 Gremda Sfax, la totalité du fonds de commerce de la pharmacie exploitée au local sis à la Route Sidi Mansour km 6 Sfax immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro 1085957W, avec tous ses éléments corporels et incorporels excepté le stock.

Toutes les oppositions seront effectuées dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT, et ce auprès de l'acheteur Ahmed Zahaf sis à la pharmacie objet de la vente à la Route Sidi Mansour km 6 Sfax ou une copie du contrat a été déposée et qui a été publié au journal ESSABEH le 28/03/2026.

2026X00431FCCC2

Vente d'un fonds de commerces

En vertu d'un acte ssp du 10/11/2025 enregistré le 15/12/2025 à la recette des finances Menzah 6 quit. 149779 enr. 2520038 Sté SOPRODIS M.F 02650P a cédé à Mohamed ben Nouredinne ben Mohamed tighane la totalité du fonds de commerce exploité au 27 rue Sfax menzah 5 Ariana.

Les oppositions sont acceptées 20 jours au maximum à compter de la parution au JORT de cette insertion au cabinet de Maître Mehdi lahyani, avocat près la cour de cassation sis au 72 avenue Habib Bourguiba Ariana M.F 000 PA849880/G.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 12/03/2026.

2026401073FCCC2

Vente d'un fonds de commerces

Suivant acte sous seing privé en date du 16.03.2026, enregistré à la recette des finances de Bouarada le 17.03.2026, reçu numéro M006075.

Monsieur Kamel Riahi, demeurant à Bouarada, a cédé à Monsieur Naoui Kalsi, demeurant également à Bouarada, la totalité du fonds de commerce pour vente denrées alimentaires générales situé à Bouarada.

Un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel est imparti pour la réception des oppositions à l'adresse du fonds de commerce situé à l'avenue de l'environnement, ville de Bouarada Gouvernorat de Siliana.

Le présent avis a été publié dans le journal Echourouk le 19.03.2026, numéro IP 226/2363.

2026401076FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Borj Louzir Ariana le 13/03/2026 sous le n°26200960, quittance n°M023446, Monsieur Naoufel ben Mansour résident au 17 rue el Jama cité elhanna borj louzir ariana a vendu sous toutes les garanties de fait et de droit tout le fonds de commerce sis au 13 résidence Wafa cité Hadi Nouira borj louzir ariana à Monsieur Abed Latif Eljani.

Toute opposition sera acceptée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente vente au JORT et ceci au cabinet de l'avocat à la cour de cassation MAITRE Belkhaoui Rim au 25 bis rue la Victoire Ariana.

Cette annonce a été publiée au journal Assabah le 28/03/2026.

2026401079FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément au contrat enregistré auprès du Bureau des Finances de La Marsa sous le numéro 22201610 en date du 10/03/2026, reçu n°35369, La Société ECO-TOUCH, MF 1432714Z, a vendu à M. Hamza Terjet le Fonds de Commerce situé au 11, rue Mohamed Ali, à La Marsa, consistant en un commerce de Nettoyage à Sec.

Toute opposition peut être adressée au cabinet de Maître Zouheïra El Afli, situé au 150, rue Bab Souika, à Tunis, dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée aux journaux «ACHOUROUK» et «LE QUOTIDIEN» du 31/03/2026.

2026401081FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu d'un contrat de location en gérance libre rédigé le 02/02/2026 auprès de Maître Souha Belhassen Ben Salama, avocate près la cour de cassation dont le cabinet est sis au

84, Avenue Habib Bourguiba - Ariana matricule fiscal 0983806Y, et enregistré à la Recette des finances rue El Jazira - Tunis le 05/02/2026 sous le numéro d'enregistrement 26300307 Quittance n°M007980, Monsieur Jaafar Hachmi, titulaire de la CIN n°13009798 délivrée le 13/09/2021 a pris en location auprès de la Société "Knouz Echarq", immatriculée au registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 1160592k et ayant son siège au 32 Rue kouttab El Ouzir Tunis, la totalité du fonds de commerce de l'espace "Ksar Ezzahra", sis au 32 Rue kouttab El Ouzir Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont à recevoir dans le délai de 10 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal "Le Temps" du 1 Mars 2026.

2026401068FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Homologation de résolutions

SYNDIC DES COPROPRIETAIRES

DE LA RESIDENCE SYNDIC PRO ALIA

En vertu de l'assemblée générale consécutive enregistrée à la recette des finances rue de sahel le 26 février 2026 sous le numéro 26800399 quittance n°M013477 ainsi que la décision n°1421/2026 émise par la municipalité el mourouj le 05/03/2026.

Nous avons élu les membres suivants :

- IMED RIAHI (président)

- MOHAMED NACEUR KOUKI (trésorier)

- NEMLAGHUI MOHAMED (secrétaire général)

- IMED ANDOLSSI (membre)

- KHALED BEN ABDALLAH (membre).

2026R00904APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la Cour de Cassation

3 RUE ABDERRAHMAN IBN AOUF MENZAH ARIANA

Tél : 71237601/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B., S.A inscrite au RNE sous le n° 1237/ A représentée par son D.G sise à Tunis rue Hedi Nouira.

2) Débitrice principale : STE ATTAYA VOLAILLES ; SUARL RNE 1162038 W représentée par son gérant sise ZONE INDUSTRIELLE TAZARKA / NABEUL.

DEBITEUR SAISI : M. SLIM BEN ROMDHANE ATTIA CIN 05099810 EL FEHRI RUE IBN ROCHD, NABEUL, gouvernorat de NABEUL sise à DAR CHAABANE.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane ibn Aouf Menzah 5 Ariana.

1) L'immeuble mis en vente : C'EST UN IMMEUBLE OBJET DU TF 426338 et 426339 NABEUL DENOMME "MILK EZZINE" SITUE A DAR CHAABANE EL FEHRI GOUVERNORAT de NABEUL une villa de maître de 2 ETAGES et RDC et se compose de 2 terrains de 525 m² et de 584 m² et équipée avec les commodités nécessaires eau potable et électricité et gaz.

Le Prix de la vente : est fixé à 4.551.413,000 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

2) L'immeuble mis en vente : Ce sont des parts indivises OBJET DU TF 637151 NABEUL DENOMME "EL BALADIA" SITUE A BENI KHIAR NABEUL PRES de la plage de 181 m² se compose d'une VILLA avec 2 étages et équipée avec les commodités nécessaires eau potable et électricité et gaz.

Le prix de la vente : est fixé à 491.788,728 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

4) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 27/4/2026 à partir de 9h du matin au tribunal de 1ère instance de NABEUL.

Les Immeubles peuvent être visités chaque jour.

2026R00908VEPA1

Adjudication immobilière après réduction du prix de 40 %

Cabinet Maître HOUSSEM EDDINE BEN ATTIA

Avocat à la cour

5 avenue de la liberté Menzah 5 - Ariana

Tél : 55.359.319

Le poursuivant : Driss Ben Labri Riahi sis au 8 résidence Sara Ain Zaghouan Tunis.

La partie poursuivie : Mounir Ben Larbi Riahi sis au 26 rue Zin Abeddine Mahjoub Hammam-Lif Ben Arous.

L'avocat poursuivant : Maître HOUSSEM EDDINE BEN ATTIA Avocat à la cour d'appel sis au 5 avenue de la liberté menzah 5 Ariana.

Désignation de l'immobilier : Il s'agit de 299.6875 parts dans l'indivision dans le titre foncier 38302 ben arous nommé wiki tadi sis à Hammam-Lif - Ben Arous à coté de la rue Normandie.

La mise à prix : Cent deux mille six cent dinars (102600 DT) et ce après réduction du prix de 40 % auquel s'ajoute la somme de trois mille trois cent, un dinars six cent deux millimes (3301DT602) au titre de frais de justice dont mille cinq cent dinars

(1500DT) au titre d'honoraires d'avocat fixées par l'audience tenue le 26/03/2026 sans tenir compte des frais complémentaire qui seront fixée lors de la prochaine audience.

Date et heure et lieu de l'adjudication : Le quatorze Mai deux mille vingt six (14/05/2026) à 9 H du matin et les heures qui suivent à la chambre des ventes immobilières auprès du Tribunal de 1ère instance de Ben Arous.

La visite : libre et sans condition.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner 1/3 de la mise à prix ou bien être munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers doivent êtres munis de l'autorisation préalable du gouverneur.

2026R00912VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Maître Lotfi Marguheli

Avocat à la cour de cassation

Rue Bechir Sfar Mahdia

Tel/fax : 73691021

Poursuivant : Hanen bent Messaoud Baati en son nom et au nom de ses filles mineurs Rima et Rimen Mourali. Avocate demeurant à Mahdia.

Partie saisie : Oualid Ben Mohamed Mourali, Travaillant à l'étranger demeurant à Rundeln 6A Lgh120150432 Boras Sweden.

Avocat poursuivant : Maître Lotfi Marguheli, Avocat à la cour de cassation demeurant à Rue Bechir Sfar Mahdia.

Immeuble saisi : La moitié restante en indivision avec le partenariat de la créancière, de l'immeuble situé à Wadi Gulat, délégation Sidi Alwan, gouvernorat de Mahdia. Il s'agit d'un terrain clos de murs d'une superficie de 883 m², au centre duquel se dresse une villa moderne. Cette villa comprend un rez-de-chaussée de 208 m² avec trois vérandas, un séjour, trois chambres, une cuisine, une salle de bain et des toilettes. La villa est entièrement entourée d'un jardin. L'immeuble est délimité au Nord par les héritiers de Mohamed Bechir Mourali, à l'Est par Nouredin Mourali, au Sud par une route principale et à l'Ouest par Ezeddin Mourali.

Mise à prix : le prix d'ouverture des enchères de l'intégralité de l'immeuble est à la somme de cent soixante mille cent vingt dinars (160.120.000). Quant à la quote-part indivise représentant la moitié dudit immeuble, objet de la présente mise en vente, sa valeur a été estimée à la somme de quatre-vingt mille soixante dinars (80.060.000), conformément au rapport d'expertise établi par l'expert Hamden Soua, en date du 23/02/2026, en vertu de l'ordonnance sur requête rendue par le Président du Tribunal de première instance de Mahdia numéro 7369 du 16/12/2025.

Date et lieu de l'adjudication : Lundi vingt sept avril de l'année deux mille vingt six (27/4/2026) à partir de neuf heures du matin à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia. Il est possible de visiter l'immeuble à vendre toute la semaine de 8h à 17h. Pour plus de renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de Mahdia ou est déposé le cahier des charges ou Etudes Maître Lotfi Marguheli avocat poursuivant. La participation aux enchères ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix, et selon les procédures légales.

2026S00401VEPA1

Vente aux enchères publiques

Créancier saisissant : Kemla bent Abdelmalek ben Khedhr Manaai demeurant à Kairouan.

Débiteur saisi : Société AGRI PALMES LA REINE au nom de son représentant légal R.N.E N°B1026002013 demeurant à Erhima Hajeb Layoun Kairouan.

L'avocat poursuivant : Maître Barrak Yosra avocat à la cour de cassation sise à rue 02 mars 1934 Kairouan M.F «XI195213».

L'immeuble objet de la saisie : La totalité de titre foncier N°64101 Kairouan dénommé «Ahlem» sis à fejij ; Nasralla ; Kairouan; d'une superficie de 01 hec 00 ar 00, parcelle N°56, lettre «H».

Mise à prix : la valeur intégrale de l'immobilier objet de la vente aux enchères est estimée à cent quatorze mille dinars 114000dt selon l'estimation de l'expert Mohamed Omran Mehrzi.

Date et lieu de l'adjudication : la vente aux enchères sera tenue le lundi 04/05/2026 devant la chambre des ventes foncières du tribunal de première instance de Kairouan à 8h et demie du matin et ce qui suit.

Constat et visite du bien immeuble : le bien immeuble peut être visité tous les jours de la semaine ; pour plus d'informations veuillez contacter l'huissier de justice Faouzi Saidani, rue Habib Thamer Kairouan, pendant les heures du travail administratif.

2026S00408VEPA1

Vente aux enchères publiques pour licitation

TUNISIA LEX

Maître MOHAMED DIOURI

Avocat prés la cour de cassation

61 Avenue de la Liberté Tunis

IU : 0426349R

Tél : 71 834 462

Fax : 71 830 930

Demandeurs de la licitation :

1) Latifa khateche demeurant immeuble n°5, 2ème étage rue sidi bechir n°6 Tunis, sans profession.

2) Norhene Ben Neji demeurant 18 rue 7316 el menzeh 9 B, retraitée.

3) Najet El Amri demeurant 4 rue de Tunis Kram, retraitée.

4) Mouna Zarouk demeurant 4 rue de Tunis Kram, fonctionnaire à la poste tunisienne.

5) Mohamed Kamel Zarouk demeurant 4 rue de Tunis Kram, médecin

6) Ahlem Boughazli demeurant 26 rue elabri Bab mnara Tunis, retraitée.

7) Aziza Boughazli demeurant immeuble 32, 4ème étage App 5 B Cité Olympique Tunis, retraitée

8) Imed Boughazli demeurant App 136 Imm Rym 3 Résidence Diar Soukra El Aouina Tunis, retraitée

9) Mohamed Kamel Khateche demeurant 5 rue sidi bechir Tunis, Travailleur à l'étranger.

10) Fatma Khateche demeurant 9 rue sidi bechir Tunis, aide administrative dans une société.

Ayants tous élu domicile au cabinet de leur Avocate Tunisia Lex sis au 61 Av de la liberté Tunis représenté par Maître Mohamed Diouri Avocat prés la cour de cassation.

Partie Adverse :

1) Najoua Ben Ghachem demeurant Imm 01 App 01 cité Sprols la Marsa, sans profession.

2) Mohamed Walid Ben Ghachem demeurant Résidence Nour El Médina Imm A App A3.2 Médina jadida 3 Ben Arous, commandant d'aéroport à l'office de l'aviation civile.

3) Elmoez Noomen demeurant Imm 06 App 02 rez-de-chaussée Cité des juges la Marsa Médecin.

4) Sonia Noomen demeurant Imm 06 App 02 rez-de-chaussée Cité des juges la Marsa, sans profession.

5) Hend Noomen ép Hafedh Ben Ahmed demeurant Imm 06 App 02 rez-de-chaussée Cité des juges la Marsa, Avocate

6) Hédia Ben Hmida demeurant 23 rue Abi Temmem App n°3 Khaireddine, retraitée.

7) Sadok Khalil Ben Ghachem demeurant 23 rue Abi Temmem App n°3 Khaireddine, Technicien en informatique.

8) Mohamed Amin Ben Ghachem demeurant Imm Iben Zaydoun Chabaw oued Elil Manouba, sans profession.

9) Emna Ben Ghachem demeurant Imm Iben Zaydoun Chabaw oued Elil Manouba, sans profession.

10) Mohamed Nidhal battich demeurant 4 Rue El foll Sidi Abdelaziz la Marsa, Technicien en photographie.

AVOCAT DEMANDEUR : TUNISIA LEX représentée par Maître MOHAMED DIOURI Avocat prés la cour de cassation.

Désignation de l'immeuble à vendre :

L'immeuble se trouve au 97 rue Souki belkhir angle rue de la chrétienne Tunis, objet du titre foncier n°51725 Tunis d'une superficie de 56 m² consistant en un immeuble composé d'un rez-de-chaussée, d'un 1er étage et un deuxième étage, équipé du réseau électrique et de l'eau potable.

Le rez-de-chaussée est composé d'un local commercial de vente de matériaux de construction et dépôt et de l'entrée à l'étage supérieur d'une superficie couverte de 47 m², sa façade principale ouvre sur la rue Souki belkhir, le local commercial est loué à Monsieur Bechir Chemekh avec un loyer de 200,000 D par mois.

Le premier étage se compose d'un salon, une chambre à coucher, cuisine, toilette, hall intérieur sur lequel donne toutes les commodités, sa situation matérielle est moyenne sa superficie couverte est de 47 m², loué à veuve Ali Hachich (bénéficiant du droit au maintient) avec un loyer mensuel de 49,355 D.

Le deuxième étage se compose d'un salon, une chambre à coucher, cuisine, toilette, hall intérieur sur lequel donne toutes les commodités, sa situation matérielle est moyenne sa superficie couverte est de 47 m², loué à Monsieur Mourad Bennour avec un loyer mensuel de 240,000 D.

Mise à prix : est fixée à cent cinquante un mille sept cent Dinars (151.700,000 D).

Date et lieu de l'audience : Mardi 28 Avril 2026 à partir de 9 H au Tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire n°8595 à la chambre des criées.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours.
Observation :

- Pour participer aux enchères il faut consigner le tiers du prix.

- Pour les étrangers, l'autorisation préalable du gouverneur est exigée.

2026401065VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet maître toumi saloua

Avocate auprès de la cour de cassation

Av. Habib Bourguiba immeuble zenith Grombalia

Tél : 7256008

A LA DEMANDE DE : kamel merdassi demeurant à son bureau d'avocate maître toumi saloua qui a fait élection au cabinet de son avocate maître toumi saloua demeurant à l'av Habib Bourguiba immeuble zenith grombalia.

LA PARTIE REQUISE : sami merdassi demeurant 39 rue 4671 ezahrouni Tunis.

A LA DILIGENCE : de maître toumi saloua avocate demeurant à l'av Habib Bourguiba Grombalia.

IMMEUBLE A VENDRE : la totalité du terrain objet du titre foncier n°94661 Tunis sis au bout rue voltaire n°22 essijoumi Tunis d'une superficie de 199 mètres carrés il s'agit d'un terrain composé de deux étages rez-de-chaussée et premier étage pour usage d'habitation non fini.

MISE A PRIX : deux cent quatre vingt trois mille six cent deux dinars (283602d 000).

DATE ET LIEU DE LA VENTE : lundi 27/04/2026 à partir de 9 h du matin à la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Tunis 2.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2026401078VEPA1

Avis aux créanciers

Désignation du liquidateur

Suite à l'ordonnance sur requête n°145 rendue par le tribunal de première instance de Ben Arous en date du 12 février 2026, Madame Hanan Hammami a été désignée en qualité de liquidatrice. Elle est chargée d'établir la liste des biens communs entre Madame Assia Mechrgui et son époux défunt Walid

Ben Sadok, ainsi que des dettes y afférentes, et de préparer un projet de partage des biens communs, sous la supervision du juge contrôleur.

Les créanciers sont invités à enregistrer leurs oppositions auprès de la liquidatrice, dont le bureau est situé à rue d'Oran, zone industrielle de Ben Arous (ou à la boîte postale n°64, Ben Arous) (tél. 29 381 523).

2026R00907VEPA2

Appel d'Offres dans le cadre de la faillite

De la société FRESH FISH

Siège social : Avenue Med V - 4000 Sousse

Identifiant Unique : 1223217L

Conformément à la décision du tribunal de première instance de Sousse1 N°227 rendue le 16/03/2026 le syndic de la faillite Ridha BELAID lance un appel d'offres pour la vente de deux bateaux de pêche dénommés "Hamza Amira" et "Hefaiedh".

Tout intéressé, est invité à retirer le cahier des charges des bureaux du syndic de la faillite sise à l'Avenue 1er Juin, kalaa Kebira, contre le paiement de la somme de 50 DT, ainsi ils peuvent inspecter les Bateaux au port de pêche de Téboulba.

Les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée sous plis fermé et recommandé ou déposé directement au nom du syndic de faillite Ridha Belaid avec la mention «appel d'offres à ne pas ouvrir» et ce au plus tard le 13 M 2026 (13/02/2026)/ Téléphone : 98 409 208.

2026S00405VEPA2

Cession d'une unité économique

De la Société Thermal Oasis Hôtel

MF : 1069952X/A/M/000

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de 1ère instance de Sousse le 16/03/2026 dans l'affaire n°188, le syndic de faillite de la société Thermal Oasis Hôtel lance un appel d'offres pour la cession d'une unité économique située à la Zone Touristique Nafta Tozeur.

La mise à prix est fixée à 1.433.030,657 DT.

Les personnes intéressées peuvent retirer le cahier des charges contre le paiement de cinquante dinars (50 d) non remboursable et visiter les lieux après avoir fixé un rendez-vous avec le syndic de faillite.

Le dernier délai de réception des offres est fixé pour vendredi le 24 Avril 2026. Pour tous renseignements veuillez contacter le : 73292386 ou 29567287.

2026S00406VEPA2

Avis aux créanciers

Tribunal de première instance de Zaghouan

Affaire de distribution n°132

Le greffier du tribunal de première instance de Zaghouan annonce que sur ordonnance du juge chargé de la distribution de deniers auprès du tribunal de première instance de Zaghouan dans l'affaire de distribution n°132 en date du 20/10/2025, la procédure de distribution de la somme de (138.250,000 Dinars) consignée à la recette des finances de Zaghouan suivant quittance n°M005542 en date du 15/01/2025 au profit des créanciers de Monsieur Tarek Ben Brahim ROUISSI, suite à la requête introduite par Maître Hatem BEN HASSEN pour le compte de la BIAT, a été ouverte.

La présente annonce a été rédigée conformément aux dispositions des articles 466, 467 et 468 du C.P.C.C.

A cet effet, l'article 468 C.P.C.C. dispose ce qui suit :

«Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu».

2026401071VEPA2

Nomination du liquidateur judiciaire

Dans le cadre de la liquidation judiciaire n°378 au tribunal de première instance de Tunis et en vertu de la décision rendue le 14/07/2025, il a été décidé la nomination de Mme Jabri Ouesleti Abir en tant que liquidateur judiciaire de la Société Espace Paper SA, MF : 1303923/C.

Il appartient à tous les créanciers de présenter leurs dettes dans un délai de 30 jours à partir de cette publication au liquidateur à l'adresse 11 rue d'Alger, Immeuble 2, Appartement 2 Tunis.

2026401074VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE

REASSURANCES «COMAR»

S.A. au capital de 75 000 000 de D

Siège social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba - 1001 TUNIS

M.F : 0000301L/A/M/000

RNE : 0000301L

CNSS N° : 00041852-45

Messieurs les Actionnaires de la COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «COMAR» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 24 avril 2026 à 17h00 au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025 ;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2025 ;

3. Approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31/12/2025;

4. Quitus aux Administrateurs;

5. Approbation s'il y a lieu des conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Déclarations des fonctions occupées par les dirigeants (articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales) ;

7. Nomination d'Administrateurs;

8. Transfert de réserves;

9. Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

10. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2026 ;

11. Fixation de la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2026 ;

12. Fixation de la rémunération du Comité des Risques pour l'exercice 2026 ;

13. Pouvoirs pour formalités.

2026R00900SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE

REASSURANCES «COMAR»

S.A. au capital de 75 000 000 de dinars

Siège Social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba - 1001 TUNIS

M.F : 0000301L/A/M/000

RNE : 0000301L

CNSS N° : 00041852-45

Messieurs les Actionnaires de la COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «COMAR» sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 24 avril 2026 à 16h30 au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du Capital;

2. Modification corrélative des Statuts;

3. Pouvoirs pour formalités.

2026R00901SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNION DE FACTORING «UNIFACTOR»

SA au capital 15.000.000 D

Siège Social : Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis

RNE : 0510246K

Messieurs les actionnaires de la Société Union de Factoring "UNIFACTOR" sont convoqués à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le Lundi 27 Avril 2026 à 10 Heures au siège de la Société sis à Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis (6ème Etage) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2025.

2. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

3. Lecture et approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées par l'article 200 et suivants du CSC et de l'article 62 et suivants de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.

4. Quitus aux Administrateurs.

5. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2025.

6. Fixation de la rémunération des membres du Comité d'Audit Interne et du Comité de Risques au titre de l'exercice 2025.

7. Affectation de résultats.

8. Pouvoirs pour les formalités

Les documents destinés à l'assemblée générale sont à la disposition des actionnaires au siège de la Société, dans les délais légaux.

2026R00903SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

ALPHA BUS TUNISIE

Société Anonyme

Au capital de 1.000.000 dinars

Siège social : Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag

IU : 0753938F

Messieurs les actionnaires de la société Alpha Bus Tunisie sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 30 Avril 2026 à 10.00 heures au siège social de la société Al Karama Holding sis à la Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi, Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Examen de la continuité de l'activité de la société au regard de l'article 388 du Code des sociétés commerciales;

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

2026R00906SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le vendredi 24 avril 2026

BTK Conseil

Intermédiaire en Bourse - Agrément n°34/95 du 25 décembre 1995

S.A au capital 1.800.000 de dinars

IU : 0433775Z

Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - Immeuble BTK 1001 - Tunis

Les actionnaires de BTK Conseil sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 24 avril 2026 à 10 heures au siège de la société, sis au 10 bis, Avenue Mohamed V - Immeuble BTK - 1001 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société relative à l'exercice clos le 31/ 12/2025 ;

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 ;

3- Approbation du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31/12/2025 ;

4- Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

5- Quitus aux administrateurs ;

6- Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

7- Nomination d'un Commissaire aux Comptes pour les exercices 2026, 2027 et 2028

8- Nomination d'un Administrateur;

9- Pouvoirs en vue des formalités.

2026R00909SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

HANNIBAL LEASE

Société Anonyme

Au capital de 55.000.000 DT

Siège social : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis

RNE : 0766895F

MF : 0766895FAM000

Messieurs les actionnaires de Hannibal Lease S.A sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 28 Avril 2026 à 10 heures, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise sis au boulevard principal Rue du Lac, Turkana 1053 Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion d'Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe relatifs à l'exercice 2025.

- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2025.

- Approbation des Etats Financiers Individuels et Consolidés relatifs à l'exercice 2025.

- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et à l'article 62 de la loi 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux établissements financiers.

- Quitus aux Administrateurs.

- Affectation du résultat 2025.

- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre un ou plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés en 2026 et en 2027 dans la limite de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT), et d'en fixer les conditions et modalités.

- Fixation des jetons de présence Fixation de la rémunération des membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques relatifs à l'exercice 2026.

- Pouvoir pour formalités.

2026R00911SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TOURISTIQUE ILHEM SA

AU CAPITAL DE 1 635 850 Dinars

IDENTIFIANT UNIQUE : 748055 T

SIEGE SOCIAL : AVENUE DE LA REPUBLIQUE NEFZA 9010 GOUVERNORAT DE BEJA

Messieurs les actionnaires,

Vous êtes convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28-04-2026 à 10 heures au siège de la société sis à l'Hôtel Al Rawabi, Avenue de la République, Nefza, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. Entériner le retard enregistré dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire relative aux exercices 2016, 2017 et 2018

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations des exercices 2016, 2017 et 2018

3. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour les exercices 2016, 2017 et 2018

4. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration pour les exercices 2016/2017 et 2018

5. Approbation des conventions prévues aux articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales

6. Quitus aux administrateurs

7. Affectation des résultats

8. Renouvellement des mandats des administrateurs

9. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes

10. Pouvoirs pour accomplir les formalités de publication légale.

Les états financiers ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes relatifs aux exercices susmentionnés sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2026R00913SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Al-Baraka Immobilière

S.A au capital de 3.342.100 Dinars

Siège social : Résidence Araucaria, Avenue Feuille d'érable - cité les pins - Les berges du lac 1053 Tunis

MF : 036058M/P/M/000

RC : B136621999

Messieurs les actionnaires de la Société Al Baraka Immobilière, sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, le Mercredi 29 Avril 2026 à 09h00 au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

2) Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

3) Quitus aux administrateurs,

4) Affectation des résultats de l'exercice 2025.

5) Nomination des membres du Conseil d'administration.

6) Renouvellement de la nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2026/2027/2028

7) Questions diverses

8) Approbation des résolutions.

2026401082SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du Jeudi 30 Avril 2026 à 10H

Société PARENIN

Société Anonyme

Au capital de 14 000 000 DT

Siège social : 91, Avenue de Carthage - 1000 Tunis

Identifiant Unique : 0000573k

Messieurs les Actionnaires de la Société PARENIN S.A ayant son

siège social au 91, Avenue de Carthage - 1000 Tunis sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 30 Avril 2026 à 10H dans les locaux de la société sise à Borj Chakir - Route de Mornaguia - Km 5.5 - Sédjoumi, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et présentation des états financiers relatifs à l'exercice 2025 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

- Approbation desdits rapports et des états financiers relatifs à l'exercice 2025 ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

- Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2025 ;

- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2026 ;

- Fixation de la rémunération du comité permanant d'audit pour l'exercice 2026 ;

- Nomination d'Administrateurs;

- Nomination du commissaire aux comptes;

- Informations des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs, le Président du conseil d'administration et le Directeur Général.

- Pouvoirs de dépôt et de publication.

2026401083SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLE GENERALE ORDINAIRE

AMEN BANK

S.A. AU CAPITAL DE 174.600.000 D

SIEGE SOCIAL : AVENUE MOHAMED V - TUNIS

R.N.E : 0000221M

M.F : 00221 M/P/M/000

Messieurs les actionnaires d'AMEN BANK sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 30 Avril 2026 à 16 heures 00 au siège social de la Banque sis à Tunis, Avenue Mohamed V et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2025.

2- Lecture des rapports, Général et Spécial, des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2025.

3- Approbation des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants, de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la Loi 2016-48 et approbation des états financiers individuels de la banque pour l'exercice 2025.

4- Approbation des états financiers consolidés pour l'exercice 2025.

5- Quitus aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2025.

7- Emission d'Emprunts Obligataires ou autres.

8- Fixation du montant des jetons de présence et des rémunérations des comités pour l'exercice 2026.

9- Questions diverses.

Conformément aux articles 33 et 38 des statuts d'AMEN BANK l'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires possédant dix actions ou plus, toutefois les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de la banque ou auprès d'une de ses agences, au moins trois jours avant la réunion.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction des titres et Bourses) et ce durant le délai légal.

2026401084SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MATEX TUNISIE SA

SA au capital de 60.000 Dinars

Siège social : 14 Rue 4978 Sidi Hassine Sijoumi Tunis Tunisie

Identification unique : 1574961 P

CNSS : 597780-66

Les actionnaires de la Société MATEX TUNISIE SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 29 Avril 2026 à 17 heures 30 minutes dans le bureau du CAC sis au 29, Avenue de l'indépendance à la résidence Meriem B15 au 1er étage 2080 Ariana, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des états financiers 2025.

2- Affectation des résultats

3- Discussion pour la Nomination d'un nouveau directeur général

4- Questions Diverses.

2026401085SANB3

Autres sociétés

Deuxième Avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire sur les états financiers des exercices 2023 et 2024

SOCIETE MUTUELLE CENTRALE DES VIANDES ET DES ELEVEURS

96 rue Bellevue, Ouardia 1009 Tunis

Identifiant unique : 0005288E

Le conseil d'administration de la Société Mutuelle Centrale des Viandes et des Eleveurs invite ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire, statuant sur les exercices 2023 et 2024 qui se tiendra le 30 Avril 2026, à 10h00 au siège de la Société sis au 96, avenue de Bellevue El Ouardia 1009 - Tunis, pour délibérer

sur l'ordre du jour suivant : 1) Lecture des rapports moral et financier de l'année 2023, 2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2023, 3) Discussion et approbation des rapports moral et financier de l'exercice 2023, 4) Approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023, 5) Quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2023, 6) Lecture des rapports moral et financier de l'année 2024, 7) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2024, 8) Discussion et approbation des rapports moral et financier de l'exercice 2024, 9) Approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024, 10) Quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2024, 11) Acceptation de nouveaux adhérents, 12) Mise à jour de la liste des adhérents, 13) Proposition d'une retenue de 3 dinars au profit de la société Nova Agri Technologie dans le cadre d'un partenariat pour la création et l'exploitation d'une plateforme numérique au bénéfice de la SMCVE et ses fournisseurs lait.

NB : Les rapports du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que les états financiers relatifs aux exercices 2023 et 2024 seront à la disposition des adhérents au sein du siège social de la société 08 jours avant la date de l'assemblée.

2026S00407SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Abdellatif bredai et monia baklouti annonce la perte d'un acte de propriété d'un lot sis à la route de Gabès km 8 Sfax ils veut introduire un 2ème acte ceux qui ont opposition doivent l'annoncer auprès du notaire à Sfax M'hamed ali karray dans un délai de 1 mois.

2026X00426DIVD2

Avis

Madame ASAWER SAFI a perdu son titre d'une maison située à la Route Gremda Zanket Ben Saiid Sfax établi par acte notarié le 9/4/2010 enregistré le 13/4/2010 reçu n°M020783 et veut avoir un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Maître Hamza Mohamed sis à la rue sidi Belhssan Sfax médina dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

2026X00428DIVD2

Avis

Monsieur Nader Masmoudi avise être propriétaire avec sa femme Ines Machéee d'un terrain d'une superficie de 753 m² situé à la route de Tunis Km 8 Sfax lui revenant par acte d'achat daté le 27/07/2015 par les deux notaires khaled ben Hmida et Saber Mrabet enregistré à Sakiet Ezzite le 28/07/2015 Quittance N°MO42384 que son titre de propriété étant perdu il veut en extraire un deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire khaled ben Hmida à son Bureau à sakiet ezzit dans un délai de 30 jours de la date du présent toute opposition hors délai sera rejetée.

2026X00432DIVD2

Avis

Madame Zohra Mansri avise être propriétaire avec les héritiers de sa mère Maktoufa Badrani d'une parcelle de 10 oliviers située à Graba El Hencha Sfax venant à sa mère par acte de partage daté le 30/05/1984 par les deux notaires Mohamed Makni et Mohamed Ellouze enregistré à Sfax le 09/10/1984 Quittance N°4316 que son titre de propriété étant perdu elle veut en extraire deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire khaled Ben Hmida à son Bureau à Sakiet Ezzit dans un délai de 30 jours de la date de présente toute opposition hors délai sera rejetée.

2026X00433DIVD2